



Interactifs

Actualité

p.2 **Le groupement de l'Ain a 30 ans**

Nos assemblées générales dans le journal

Dossier

p.3 **Un nouveau né dans la gamme : Monceau Avenir Retraite**

Infos

p.4 **Des performances et des récompenses...**

Edito

de Gilles Dupin

1955
2005



Capma & Capmi a 50 ans !

50 ans ? Ca se fête ! Après une bonne année 2003, marquée par une progression de 8,7% du chiffre d'affaires et un renforcement des réserves de notre mutuelle d'assurance, 2004 s'est ouverte avec une moisson de trophées pour Dynavie et pour Monceau Avenir Jeune, récompensés pour leurs qualités d'innovation et de gestion. Puis, la presse a réservé un accueil très chaleureux à Monceau Avenir Retraite, le Perp que Capma & Capmi propose désormais à ses adhérents ; à l'heure où nous écrivons, 2004 n'est pas terminée mais nous savons que l'année se présente bien, tant en terme de performances que de collecte. Nous fêterons donc cet anniversaire qui est aussi le vôtre comme il se doit, sans excès, et avec vous, qui nous faites confiance et êtes fidèles à notre Institution.

La Capma s'est développée par la volonté d'hommes, mutualistes par conviction. Le milieu agricole, à forte culture mutualiste, ainsi que les conditions économiques, favorisaient les initiatives

communes : les coopératives, les centres de gestion, et l'ensemble des mécanismes de mise en commun des moyens ont été portés par un fort développement de la production agricole. Par cette même volonté, cette foi en une éthique partagée par d'autres corporations, par des individus animés du désir de choisir ensemble un avenir qui leur ressemble, les mutuelles d'assurance se sont multipliées, apportant, entre autres avantages, celui d'associer les sociétaires à la gestion de leur mutuelle, de leur donner un droit de contrôle, à travers leur participation aux assemblées ou les pouvoirs dont sont dotés les représentants qu'ils élisent. On ne dit pas client mais sociétaire, ce qui signifie que celui-ci fait partie de l'Institution.

Réceptivité, créativité, vitalité, taille humaine : les arguments ne manquent pas pour défendre cet art de vivre l'assurance.

Tout au long de 2005, Interactifs se fera le relais des conseils d'administration de vos groupements, pour vous présenter leur région, leur rôle, leurs actions. Sur le terrain, et principalement lors de vos assemblées générales, les collaborateurs de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, les spécialistes que Capma & Capmi met à votre écoute et à votre service, accompagneront l'événement. Toute l'équipe de la rédaction d'Interactifs se joint donc à moi pour vous souhaiter une année 2005 de bonheur et un joyeux anniversaire !

Bonne année et heureux anniversaire !

p.3 **Dossier**

**Nouveau :
Monceau
Avenir
Retraite**

LE GROUPEMENT DE L'AIN A 30 ANS



Les adhérents de Capma & Capmi venus de l'ensemble du département de l'Ain ont célébré le trentenaire de la création de leur groupement à l'occasion de l'assemblée générale du 11 juin dernier au théâtre de Divonne les Bains.

Orchestré par Daniel Borjon, président du groupement, et Françoise Deliance, collaboratrice de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance dans le département de l'Ain depuis 1998, l'événement a offert à ses adhérents l'occasion d'une journée associant travail et détente :

La matinée débuta par le traditionnel bilan de l'association et la présentation de 7 nouveaux administrateurs, tous en activité, preuve de notre volonté de préparer l'avenir

et d'accompagner le développement en cours, suivis de la présentation des résultats de la mutuelle et de son actualité : niveau de solvabilité et de solidité financière, récentes réformes " Fillon " des régimes de retraite permettant le lancement de Monceau Avenir Retraite, performances 2003 et récompenses 2004 de la gamme épargne de Capma & Capmi, dernières mesures "Sarkozy" en matière de donation et d'avantages successoraux avec leurs conséquences pour nos produits Dynavie et Monceau Avenir Jeune.

Après un passage par Genève, les participants ont été conviés à un repas organisé en bordure du Lac Lemman. Pour conclure agréablement, visite du village de Talloires et balade sur le lac ont permis à chacun d'apprécier la convivialité, les valeurs mutualistes et la volonté des élus, associés aux équipes de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, d'apporter le service et le conseil attendus.

Remerciements pour leur présence et leur participation à :
Charles Broizat, président du Rhône

et administrateur national de Capma & Capmi ; René Givre, vice Président de la délégation de l'Ain, membre fondateur de la délégation depuis 30 ans ainsi qu'aux 120 personnes ayant participé à cette journée.



Un très bon cru 2004

50 articles, 18 journalistes venus faire un reportage dans nos AG

NOS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DANS LE JOURNAL

Notre vie associative, l'implication des sociétaires de Capma & Capmi dans la vie de leur mutuelle, la participation de leurs élus aux décisions de l'Institution, ne sont ni des paroles ni des vœux pieux, mais une réalité. À tel point que même les journalistes ne s'y trompent pas. En effet, pour la troisième année consécutive, nous avons adressé à la presse régionale, départementale et agricole des invitations et des communiqués, les informant de la tenue de nos assemblées générales et du contenu des débats. Dans un environnement professionnel où l'on évoque les régimes "Perp" nouvellement créés, l'exemple que nous offrons prend une dimension supplémentaire.

Dans les présentations qui vous sont faites autant que dans les dossiers envoyés à la presse, nous insistons sur le fait que 50 ans avant le Perp, Capma & Capmi avait mis au point un produit très proche, le Régime Collectif de Retraite. Dans le contexte actuel, nous sommes en droit de revendiquer notre savoir-faire en la matière. L'argument a frappé si l'on en croit les titres élogieux que nous a consacrés la presse régionale ! "Capma & Capmi a anticipé le Perp" dans l'Est Eclair (22 juin 2004), "Perp, 50 ans avant tout le monde" dans Centre Presse (15 novembre 2004), "Capma & Capmi en avance sur la retraite..." dans la Gazette de Picardie (30 juin 2004) et aussi "Une

autre voie pour la retraite" dans le Dauphiné Libéré du 24 octobre 2004. Pour la presse régionale "Capma & Capmi parle de la retraite... autrement" et nous pouvons en être fiers. 50 articles ont ainsi été publiés, 18 journalistes sont venus faire des reportages sur place dans nos AG, à la rencontre de nos sociétaires. Des chiffres encore meilleurs qu'en 2003, pourtant déjà classé grand cru avec 44 articles écrits et 17 journalistes déplacés (pour rappel en 2002, nous avons eu 36 articles et 10 journalistes déplacés). Un véritable succès - et il faut le souligner sans contrepartie d'achat d'espace - et qui n'a pas d'équivalent dans le secteur.

UN NOUVEAU NÉ DANS LA GAMME : MONCEAU AVENIR RETRAITE

Partagez l'expérience et le savoir-faire uniques d'une institution à l'éthique mutualiste démontrée

Chez Monceau Assurances, **la retraite, c'est notre affaire**, depuis presque un demi-siècle. Trouver une solution intelligente au problème de la chute des ressources le moment de la retraite venu fut en effet le projet fondateur de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Agricole (Capma) en 1955, qui a créé le Régime Collectif de Retraite (régime facultatif de retraite complémentaire par capitalisation).

En choisissant de limiter son offre Perp à **un régime en points**, Monceau Assurances a souhaité se cantonner à ce qu'il pratique depuis près de 50 ans, depuis l'époque où le Régime Collectif de Retraite a été créé. Cette décision présente l'avantage de permettre le lancement du produit en s'appuyant sur un savoir-faire et une expérience techniques à un coût quasi-nul, argument important pour une entreprise qui revendique son souci de rendre le meilleur service au meilleur coût, et affiche dans ce domaine des performances parmi les meilleures du secteur.

Constituez à votre rythme un revenu viager garanti dans le cadre juridique des régimes en unités de rente

La garantie d'un revenu à vie

La garantie "retraite" répond à un souci majeur : celui de **disposer de revenus sa vie durant**, aussi longue soit elle, garantie que ne procure pas la consommation d'une épargne accumulée sur un contrat d'assurance vie classique. Ce souci est d'autant plus présent qu'au cours des prochaines décennies, il ne sera plus possible de compter sur les régimes de base ou complé-



mentaires obligatoires gérés par répartition lorsqu'il en existe : les évolutions démographiques, économiques et sociologiques auront raison de l'équilibre déjà compromis de ces régimes.

Lorsque l'on sait que la durée de la vie humaine progresse aujourd'hui d'environ un trimestre tous les ans, on mesure la portée de cette garantie sur des périodes qui, en phase d'acquisition de droits, s'étalent sur trente ou quarante ans. Si aujourd'hui on peut espérer percevoir sa retraite pendant quinze ans, à ce rythme, c'est pendant vingt ans que nous la toucherons dans vingt ans.

La garantie du niveau du revenu

Dans un régime de retraite en points, la valeur des points acquis de retraite ne peut pas baisser, et l'assureur, moyennant mise en œuvre de mécanismes appropriés, doit garantir ce montant. Cette garantie, seuls les régimes en points vous l'assurent. Au mieux, les autres techniques prévoient que les paramètres de calcul de la rente sont ceux en vigueur le jour où vous prenez votre retraite.

Une équité de traitement

Dans un régime de retraite en points, **la valeur de service du point de retraite est la même pour tous les adhérents**. Impossible donc d'avantager les uns au détri-

ment des autres.

Par ailleurs, **la gestion collective des actifs du régime**, caractéristique des régimes en points, rend inutile les "mécanismes de sécurisation" prévus par la Loi Fillon, imposant des placements obligatoires sans risque à l'arrivée à l'âge de la retraite, politique souvent loin d'être optimale pour le retraité qui se trouve donc pénalisé à terme : dans un régime en points, tous les adhérents, allocataires ou cotisants, bénéficient de la même politique d'allocation entre les grandes classes d'actifs (obligations, actions, immobilier...), celle qui est jugée la plus adaptée à la collectivité des membres.

La garantie de transparence

A chaque instant **l'adhérent connaît la retraite minimale** qui lui sera servie à 65 ans en multipliant le nombre de points acquis par la valeur de service, laquelle ne peut qu'augmenter. Cela, aucun autre mécanisme ne le permet, laissant le futur retraité dans l'ignorance de sa future pension jusqu'à l'arrivée de l'âge de la retraite.

Quelle que soit votre situation personnelle, il existe toujours une réponse Monceau Assurances performante et réellement adaptée, découvrez-la en appelant le numéro Azur de Monceau Assurances.

► N°Azur 0810 810 801

Prix d'un appel local

Une très grande souplesse

Choix de la périodicité des versements, périodiques ou planifiés, la cotisation pouvant être fractionnée sans frais, possibilité à tout moment d'aliéner le plan avec des versements complémentaires libres même modiques (de 600 € au moins), souplesse dans le choix du co-rentier, versement mensuel des rentes... tout a été conçu dans Monceau Avenir Retraite pour que chaque adhérent puisse à sa mesure constituer son plan de retraite.



Des frais de gestion modiques

A 0,30% des provisions du régime, ils se situent en deçà des niveaux couramment pratiqués. La modicité de ce niveau de frais est permise par les gains de productivité importants acquis par la Mutuelle au cours des dix dernières années, et par l'absence de coûts de développement de chaînes de gestion adaptées au produit Monceau Avenir Retraite.

Des mécanismes de "participation aux excédents" avantageux

Les pratiques usuelles en la matière consistent à allouer 85 % des produits de la gestion financière au compte de participation aux excédents. Pour Monceau Avenir Retraite, ce taux est fixé contractuellement à 90 %.

En outre, parce qu'elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer, Capma & Capmi a pour tradition de répartir les excédents dégagés sur sa gestion à ses sociétaires au delà des dispositions contractuelles. Dans cet esprit, les différents régimes de retraite en points diffusés par la société bénéficient régulièrement d'une répartition équitable d'excédents complémentaires, qui viennent renforcer les droits acquis par les adhérents à ces régimes.

Protégez vos droits et ceux de vos proches en cas de décès

Des garanties en cas de décès prématuré, avant l'âge de la retraite, sont offertes dans le cadre du régime. En outre, l'adhérent peut opter à titre facultatif pour une garantie complémentaire, pré-

voyant au profit des bénéficiaires le remboursement des cotisations payées. Enfin, lorsque la retraite est mise en liquidation, il peut demander à ce que sa retraite soit réversible au profit du bénéficiaire désigné une fois pour toute à ce moment-là. **Ainsi, cet acte de prévoyance vous permet ne pas cotiser à fonds perdus.**

Choisissez le cadre fiscal incitatif de la "Loi fillon" créant le Plan d'Épargne Retraite Populaire

Les cotisations versées sont déductibles du revenu imposable dans la limite de 10% des revenus d'activité professionnelle de chaque membre du foyer fiscal. La loi a prévu non seulement un plafond de déduction fixé à 23 770 € par personne en 2004 mais également un minimum de 2 971 €, pour les conjoints au foyer et les titulaires de revenus faibles. La rente sera soumise à l'impôt sur le revenu selon le régime des pensions après les abattements de 10 et 20% et assujettie aux prélèvements sociaux.

Des performances et des récompenses...

En 2004, notre contrat Dynavie a été récompensé par le label d'excellence Médaille d'Or des Dossiers de l'Épargne, a obtenu deux Trophées d'Argent du Revenu et deux Oscars de Gestion de Fortune. En 2003, il avait déjà remporté "4 pantoufles", un Trophée et deux Oscars. En 2002, deux trophées et "3 pantoufles". Cette année, les sociétaires ont bénéficié d'une participation de 5,01% net sur le fonds en euros, à capital et rendement garantis, soit une performance qui situe le produit parmi les vingt meilleurs résultats de l'année (toutes banques et compagnies d'assurances confondues). Notre mutuelle réussit même à dépasser ce chiffre avec un 5,12% pour le fonds en euros du produit baptisé Contrat Multi-Épargne,

contrat d'assurance vie multisupports à versements libres, créé en 1991 et fermé aux nouvelles adhésions à la fin de 1997 lorsque Dynavie, permettant l'accès à une gamme plus large de supports diversifiés, fut lancé. De nombreux sociétaires de Capma & Capmi sont toujours titulaires de ce contrat. Contrairement à certaines pratiques observées dans la profession, Monceau Assurances et ses associées ne dopent pas leurs résultats en utilisant des réserves de bénéfices mises de côté durant les bonnes années. Bien au contraire... Depuis 1995, notre mutuelle n'a eu de cesse d'augmenter ses réserves ; dans le numéro du Particulier de septembre 2003, Capma & Capmi est citée en exemple pour avoir augmenté son taux de couverture

de 226% à 271% du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2002.

Les bonnes performances des contrats s'expliquent essentiellement par une gestion prudente sur le long terme (la gestion dissymétrique qui permet d'être plus performant dans les phases baissières du marché), qui privilégie le secteur immobilier et les fonds d'investissement axés sur le rendement.

